N°. 183. Mercredi 3 Août 1842. 43me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an	26 fl.	30 fl.
» 6 mois.	14. »	16 »
» 3 mois.	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE,
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 2 Août.

— S. M. par arrêté du 26 juillet a autorisé M. H. G. J. Sagerman, capitaine pensionné, de l'armée aux Indes-Orientales, à porter un sabre d'honneur dont il lui a été fait présent par le Sultan de Sumanap.

— S. M. par arrêté du 29 juillet, a nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais M. le lieutenant de marine de 1re classe, J. Wolbers.

— S. M. par arrêté du 30 juillet, a accordé l'autorisation, à S. Exc. le baron Huyssen van Kattendyke, ministre des affaires étrangères, d'accepter et de porter les insignes de chevalier grand-croix de l'ordre de Charles III, dont il a été décoré par S. M. la reine d'Espagne;

— S. M. Z. Mazel, conseiller de légation, secrétaire général du département des affaires étrangères, d'accepter et de porter les insignes de commandeur de l'ordre mentionné ci-dessus;

— S. M. le baron Sirtema van Grovestins, chargé d'affaires des Pays-Bas près de la cour de Madrid, d'accepter et de porter les insignes de commandeur de l'ordre américain d'Isabelle la Catholique, dont il a été décoré par S. M. la reine d'Espagne.

— S. M. Guillaume Frédéric, comte de Nassau, est arrivé le 29 juillet, à Hildesheim (Hanovre), se rendant des Pays-Bas en Silésie.

— On apprend que S. M., lors de sa prochaine tournée dans une partie de la Hollande-Septentrionale, fera usage du chemin de fer de Harlem à Amsterdam. (*Nederlandsch Nieuwsblad.*)

— Demain, il sera célébré, à la chapelle de la légation française, en cette résidence, un service funèbre pour le repos de l'âme de S. A. R. le duc d'Orléans.

— Vendredi prochain, à huit heures et demie du matin, on célébrera, à la même occasion, un service solennel, à l'église catholique française du *Boommarkt*, à Amsterdam, où l'on chantera un *Requiem* de Bertelman.

— Il y a plus d'un siècle que plusieurs protestans français, bannis de leur patrie par suite des persécutions qu'ils y éprouvaient, cherchèrent un refuge à Amsterdam. Là, ils formèrent une Société sous le nom de *Société Française*, dans le but de s'assurer mutuellement des secours sur la terre étrangère. Cette Société s'est perpétuée sans interruption parmi nous, et, le 30 juillet dernier, elle a célébré son jubilé ou le centième anniversaire de sa fondation. Cette fête, qui s'est terminée par un bal auquel ont assisté un grand nombre de dames, a eu lieu dans le *Tuin der Nederlanden*, dont les salles avaient été élégamment décorées à cet effet. Le doyen de la Société assistait pour la troisième fois à une de ces fêtes anniversaires; il avait célébré la cinquantième et la soixante-quinzième, et maintenant il lui a été donné d'en voir le jubilé séculaire.

— Le *Leeuwarder-Courant* confirme en tous points l'exactitude des détails que nous avons donnés dans notre numéro de samedi sur le déplorable incendie qui, le 27 de ce mois, a réduit en cendres les boutiques de la Kermesse de Leeuwarde. Nous ajouterons que, le lendemain de la catastrophe, la régence s'est assemblée pour régler tout ce qui avait trait aux dons de la bienfaisance publique pour le soulagement de cette grande infortune et que la somme de ces dons s'augmentait à chaque instant. D'un autre côté, le jour même du sinistre, plusieurs théâtres et expositions de la Kermesse s'étaient empressés de donner des représentations au bénéfice des incendiés et un grand concert a dû avoir lieu, hier, dans le même but philanthropique.

— Le 27 juillet, l'Institut des sourds-muets à Groningue a fait l'exposition annuelle des travaux de ses élèves et, cette fois, comme toujours, elle a témoigné du progrès constant des élèves et du zèle infatigable des professeurs. Un public nombreux et distingué a visité cette exposition et assisté à la distribution des prix.

Pendant l'année scolaire du 1er septembre 1841 au 31 juillet dernier l'Institut a compté 155 élèves, à savoir: 98 réformés, 37 catholiques, 13 israélites, 4 luthériens, 2 anabaptistes et 1 remontrant.

— Ces jours derniers, on a procédé à l'examen annuel des élèves de l'école vétérinaire du gouvernement à Utrecht. Quinze élèves ont reçu des diplômes d'artiste vétérinaire, à savoir: treize pour le service civil, et deux pour le service de l'armée.

— M. L. Royer, à Amsterdam, vient de terminer le buste de Rembrandt, qui sera placé dans la cour intérieure de l'Académie de dessin de ladite ville. Des personnes qui ont été à même de voir ce chef-d'œuvre, assurent que l'artiste s'est surpassé dans cette belle conception. C'est d'un bien favorable augure pour la statue du grand maître, qui doit orner la plaine de la vieille bourse, et dont la confection, comme on le sait, est également confiée à notre habile sculpteur.

— L'exposition de produits de l'industrie d'Overyssel ouverte, le 25 juillet, par le gouverneur de la province, et où le public a été admis le surlendemain, contient 567 articles, classés en différentes divisions, qui, sous tous les rapports, surpassent l'attente qu'on avait conçue de cette exposition. Parmi les objets qui fixent particulièrement l'attention, on remarque les tapis de M. Birnie, les cotons et les toileries des fabriques de Twent, les soieries de la fabrique de MM. Tegel et Cie., d'Oldenzaal, la presse hydraulique de MM. Nederburgh Nering Bogel et Cie., l'ébénisterie, et surtout le *bureau dit ministre*, en bois de palissandre, de M. Kamphuizen à Zwolle, dont S. M. a fait l'acquisition lors de son séjour dans ladite ville. Cette exposition a lieu dans l'Athénée de Deventer, qui aussi est un édifice très-remarquable.

— Le *Staats-Courant*, dans son numéro du 1er août, a publié la liste suivante de brevets levés depuis sa nomenclature du 4 juillet dernier:

Un brevet, du 23 mars 1841, pour le terme de 15 ans, à compter du 3 février 1841, accordé à M. C. Durieux, à Cureghem, près de Bruxelles, ayant élu domicile chez M. de Brouwer, à La Haye, pour l'importation d'un système de pompes aspirantes à volonté, par la pression de l'air;

Un brevet, du 26 mai 1842, pour 5 ans, accordé à MM. P. van der Hilst et J. E. Maas, sous la raison de commerce Maas et Ce, à Delfshaven, du chef de l'invention d'une machine pour confectionner des bouchons;

Un brevet, du 19 juin 1842, pour 5 ans, accordé à M. C. Sombroeck, à Heemstede, pour l'invention d'une machine à fouler le linge des blanchisseries;

Un brevet, du 22 juin 1842, pour 5 ans, accordé à M. H. Gregoire, à La Haye, pour l'importation d'une poêle à vapeur, de nouvelle invention;

Un brevet de la même date, pour 5 ans, accordé au même, pour l'importation d'un procédé servant à préserver de la rouille le fer après qu'il a été purifié;

Un brevet, du 27 juin 1842, pour 10 ans, accordé à M. J. Field, à Londres, ayant élu domicile chez M. A. Preston, à Rotterdam, pour l'importation d'une nouvelle espèce d'échafaudages et de grues;

Un brevet, du 2 juillet 1842, pour 10 ans, accordé à M. A. Dirou, à Bruxelles, ayant élu domicile comme ci-dessus, pour l'importation d'un procédé chimique pour la conservation de diverses substances végétales;

Un brevet, du 2 juillet 1842, pour 10 ans, accordé à M. N. M. Dobbeleer, à Rotterdam, pour l'invention d'un procédé servant à alimenter continuellement le même feu pour chauffer de l'eau.

Septième bulletin de l'établissement des bains de Scheveningue.

Le 31 juillet 1842.

ARRIVÉES.

A l'Hôtel des Bains:

M. von Starck et sa famille, de Prague; M. Bouvy, d'amsterdam; le comte von der Recke Volmerstein et sa famille, de Westphalie; M. le baron von Schreckensteyn, général au service de S. M. le roi de Prusse, de Munster; Madame Naritschkin, de St.-Pétersbourg; Mad. de Paillet, de Paris; Mad. F. H. Diergardt de Viersen.

Au village.

M. J. H. Bosboom et sa famille, de Rotterdam, chez M. le medecin van Renesse; Mlle Eckhardt, d'Utrecht, chez W. Kooper; M. C. L. Bode, prédicateur à Killianstaedte, chez Hoogeveen, à la *Cour de Hollande.*

Température de la mer pendant la semaine dernière.

Le 24	juill.	63	degrés F.		Le 28	juill.	63	degrés F.
» 25	»	63	»	»	» 29	»	63	» »
» 26	»	63	»	»	» 30	»	62	» »
» 27	»	63	»	»				

Temps de la haute marée du 2 au 6 août.

Mardi,	le	2	août	à	9	h.	39	m. avant-midi.
Mercredi,	»	3	»	»	10	»	51	» »
Jeudi,	»	4	»	»	11	»	30	» »
Vendredi,	»	5	»	»	0	»	38	» après-midi.
Samedi,	»	6	»	»	1	»	23	» »
Dimanche,	»	7	»	»	2	»	4	» »
Lundi,	»	8	août	»	2	»	42	» »

[Les journaux de Java, du 26 février au 16 mars, contiennent des détails ultérieurs sur les inondations dans la résidence de Bagelen; ils se résument à ceci: Dans la régence de Koeto-Ardjo, les ponts et les chemins ont essuyé de grands dégâts; 1,656 parcelles de champs de riz et 133 d'indigoteries ont été inondées et sont perdues en grande partie pour l'agriculture. Il en a été de même dans la régence de Kebocmen où 1,211 parcelles de champs de *Sawa* et 130 d'indigoteries ont été ravagées par les eaux, mais on pourra plus tard les convertir en rizières. Ces inondations ont coûté la vie à deux indigènes dans cette régence qui a essuyé aussi des pertes de bétail. Les eaux en se retirant ont haussé le sol d'une couche de limon d'une épaisseur moyenne de plus d'un pied, ce qui fait supposer que les averses dans les parties montagneuses ont entraîné et charrié une énorme quantité de terre.

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE PARIS.(1)

Ire PARTIE. — CHAPITRE XX.

La Punition. (*Suite.*)

Le Maître-d'Ecole était anéanti... Pour la première fois de sa vie, il y eut quelque chose qu'il redouta plus que la mort... Cette crainte vague était horrible...

Le docteur nègre et le Chourineur regardaient Rodolphe avec angoisse; ils écoutaient en frémissant cet accent sonore, tranchant, impitoyable comme le fer d'une hache; ils sentaient leur cœur se serrer douloureusement.

Rodolphe continua:

— Anselme Duresnel, tu n'iras donc pas au bagne... tu ne mourras donc pas...

— Mais que voulez-vous de moi?... C'est donc l'enfer qui vous envoie?

— Ecoute... — dit Rodolphe en se levant d'un air solennel et en donnant à son geste une autorité menaçante: — Tu as criminellement abusé de ta force... Les plus vigoureux tremblaient devant toi... tu trembleras devant les plus faibles... Assassin... tu as plongé des créatures de Dieu dans la nuit éternelle... les ténèbres de l'éternité commenceront pour toi dans cette vie aujourd'hui... tout à l'heure... Ta punition enfin égalera tes crimes... — ajouta Rodolphe avec une sorte de pitié douloureuse, — cette punition épouvantable te laissera du moins l'horizon sans bornes de l'expiation... Je serais aussi criminel que toi si, en te punissant, je ne satisfaisais qu'une vengeance, si juste qu'elle fut... Loin d'être stérile comme la mort, ta punition doit être féconde; loin de te damner... elle te peut racheter... Si, pour te mettre hors d'état de nuire... je te dépossède à jamais des splendeurs de la création... si je te plonge dans une nuit impénétrable... seul... avec le souvenir de tes forfaits... c'est pour que tu contemples incessamment leur énormité... Oui... pour toujours isolé du monde extérieur... tu seras forcé de toujours regarder en toi... et alors, je l'espère, ton front bronzé par l'infamie rougira de honte... ton âme endurcie par la férocité... corrodée par le crime... s'amollira par la commisération... Chacune de tes paroles est un blasphème... chacune de tes paroles sera une prière... Tu es audacieux et cruel... parce que tu es fort... tu seras doux et humble parce que tu seras faible... Ton cœur est fermé au repentir... un jour tu pleureras tes victimes... Tu as dégradé l'intelligence que Dieu avait mise en toi, tu l'as réduite à des instincts de rapine et de meurtre... d'homme tu t'es fait bête sauvage... un jour ton intelligence se retrempera par le remords, se relèvera par l'expiation... Tu n'as pas même respecté ce que respectent les bêtes sauvages... leur femelle et leurs petits... après une longue vie consacrée à la rédemption de tes crimes, ta dernière prière sera pour supplier Dieu de t'accorder le bonheur inespéré de mourir entre ta femme et ton fils...

En disant ces dernières paroles, la voix de Rodolphe s'était tristement émue.

Le Maître-d'Ecole ne ressentait presque plus de terreur... il crut que Rodolphe avait voulu l'effrayer avant que d'arriver à cette *moralité*. Presque rassuré par la douceur de l'accent de son *juge*, le brigand, d'autant plus insolent qu'il était moins effrayé, dit avec un rire grossier:

— Ah ça! devinons-nous des charades? ou sommes-nous au catéchisme ici?...

Le noir regarda Rodolphe avec inquiétude; il s'attendait à un accès de fureur de sa part.

Il n'en fut rien... Le jeune homme secoua la tête avec une ineffable expression de tristesse, et dit au docteur:

— Faites, David... que Dieu me punisse seul si je me trompe!...

Et Rodolphe cacha sa figure dans ses deux mains.

A ces mots: Faites, David, — le nègre sonna.

Deux hommes vêtus de noir entrèrent. D'un signe le docteur leur montra la porte d'un cabinet.

Les deux hommes y roulèrent le fauteuil où le Maître-d'Ecole était garotté de façon à ne pouvoir faire un mouvement. La tête était fixée au dossier par une écharpe qui entourait le cou et les épaules.

— Assujettissez le front au fauteuil avec un mouchoir, et bâillonnez-le avec un autre, — dit David sans entrer dans le cabinet.

— Vous voulez donc m'égorger maintenant?... grâce!... — dit le Maître-d'Ecole, — grâce!... et...

Puis l'on n'entendit plus rien qu'un murmure confus.

Les deux hommes reparurent... Le docteur leur fit un signe, ils sortirent...

— Monseigneur...? — dit une dernière fois le noir à Rodolphe, d'un air interrogatif.

— Faites, — répondit Rodolphe, sans changer de position.

David entra lentement dans le cabinet.

— Monsieur Rodolphe, j'ai peur, — dit le Chourineur, tout pâle et d'une voix tremblante. — Monsieur Rodolphe, parlez-moi donc... j'ai peur... est-ce que je rêve?... Mais qu'est-ce donc qu'il lui fait, au Maître-d'Ecole, le nègre? Monsieur Rodolphe, on n'entend rien... Ça me fait plus peur encore...

David sortit du cabinet; il était pâle comme le sont les nègres. Ses lèvres étaient blanches.

Il sonna.

Les deux hommes reparurent.

— Ramenez le fauteuil.

On ramena le Maître-d'Ecole.

— Otez-lui son bâillon.

On le lui ôta.

— Vous voulez donc me mettre à la torture?... — s'écria le Maître-d'Ecole avec plus de colère que de douleur. — Pourquoi vous êtes-vous amusé à me piquer les yeux ainsi?... Vous m'avez fait mal.... Est-ce pour me martyriser encore dans l'ombre, que vous avez éteint les lumières ici comme là-dedans?...

Il y eut un moment de silence effrayant.

— Vous êtes aveugle... — dit enfin David d'une voix émue.

— Ça n'est pas vrai... ça n'est pas possible!... Vous avez fait la nuit après!... — s'écria le brigand, en faisant de violens efforts sur son fauteuil.

— Otez-lui ses liens... qu'il se lève... qu'il marche... — dit [illegible].

Les deux hommes firent tomber les liens du Maître-d'Ecole.

Il se leva brusquement, fit un pas en tendant ses mains devant lui, puis retomba dans le fauteuil en levant les bras au ciel, [illegible] ses: disant:

— David, donnez-lui ce portefeuille, dit Rodolphe [illegible].

Le nègre mit dans les mains tremblantes du Maître-d'Ecole un petit portefeuille.

— Il y a dans ce portefeuille assez d'argent pour t'assurer un abri... et du pain... jusqu'à la fin de tes jours dans quelque solitude. Maintenant tu es libre... va-t-en... et repens-toi... le Seigneur est miséricordieux.

— Aveugle!... — répéta le Maître-d'Ecole en tenant machinalement le portefeuille à sa main.

— Qu'on le porte... qu'il parte! — dit Rodolphe.

On ouvrit les portes avec fracas.

(1) Voir le *Journal de La Haye*, Nos. 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 176, 177, 178, 179, 180, 181 et celui d'hier.

Le 4 mars, on avait reçu à Batavia des lettres de Probolingo, résidence de Bezoeki, portant que le Bromo, dans les passes de Tenger, et dont le cratère s'était empli d'eau, en 1836, avait de nouveau, le 30 janvier dernier, lancé des cendres et des pierres. Cette éruption avait causé quelques dégâts aux environs du volcan; on l'attribue à un changement survenu dans le Goenong Lomongan dont la crête s'était écroulée, peu de temps auparavant, en refoulant ses feux, par une communication souterraine, vers le Bromo redevenu par là volcan. Une partie des feux souterrains du Goenong s'était écoulée dans le Smero qui lançait, depuis plusieurs mois, d'épaisses colonnes de fumée.

Le 8 janvier dernier, un baleinier anglais, le *Conservative*, capitaine Clyster, avait échoué sur les récifs de Tanjong Benoa, à la côte occidentale de Bali, à la même place où, en juillet 1841, l'*Overyssel* a fait naufrage. L'équipage, une grande partie de l'inventaire et 100 barils d'huile ont été recueillis par le schooner *Planter*, appartenant à MM. John Burd et Cie., qui était en partance pour Sidney.

On mande de Francfort, le 29 juillet:

«On a reçu aujourd'hui de Vienne la nouvelle que la guerre a éclaté entre la Perse et la Turquie. Les fonds ont subi, à la bourse de Vienne, une baisse assez sensible par suite de cette nouvelle.» (*Voir Constantinople.*)

Un médecin aussi consciencieux qu'habile, M. Tanchon, frappé de ce que les engorgemens du sein, qui deviennent si souvent cancéreux, sont abandonnés à eux-mêmes par la plupart des médecins, et même par les plus célèbres, s'est demandé si l'on ne pouvait rien faire pour prévenir ou arrêter surtout cette dernière affection. Après de nombreux travaux sur la matière, il a résolu cette question d'une manière positive, et il a rassemblé un grand nombre d'observations tout-à-fait concluantes et qui lui sont propres. Dans un Mémoire riche en faits curieux, et qu'il vient de lire à l'Institut, il prouve que cette maladie ne dépend pas d'un sang vicié, ou d'une humeur, comme on l'a cru pendant long-temps, et que c'est parmi les agens susceptibles de modifier la constitution organique qu'on doit en chercher le remède, et non dans une opération inutile, des antidotes ou des remèdes secrets. Le Mémoire de M. Tanchon doit être suivi de plusieurs autres, sur la fréquence, l'hérédité de cette maladie; sur les engorgemens glanduleux du sein, etc.

On mande de Smyrne, à la date du 8 juillet:

«Un assassinat accompagné de circonstances qui font frémir, a été commis mardi matin sur la personne d'une ancienne aubergiste hollandaise, déjà assez âgée et se trouvant presque sans ressources depuis quelque temps. Elle habitait une petite maison avec un jeune Maltais et ils paraissaient vivre en bonne intelligence, lorsque mardi de grand matin, des voisins aperçurent un petit filet de sang qui coulait d'un trou pratiqué dans le mur de la maison, au-dessous de la fenêtre de l'appartement qu'occupait la femme. Justement étonnés de cet incident, ils frappèrent à la porte, pour en avoir l'explication. Le jeune Maltais leur répondit que celle qui demeurait dans cette maison s'était fortement blessée à la tête, en faisant une chûte. Cette réponse éveilla leurs soupçons; ils demandèrent que la porte leur fût ouverte et sur le refus du Maltais ils en forcèrent l'entrée et se saisirent de celui-ci au moment où il se disposait à prendre la fuite. Entrés dans l'appartement de la femme, ils l'aperçurent gisant sur le plancher, dans une mare de sang, et ayant plusieurs profondes blessures au col. Déjà elle avait cessé de vivre.

»Le Maltais conduit au consulat d'Angleterre se retranchait derrière un système de dénégation et cherchait à faire croire à la culpabilité d'un grec qu'il désignait. Enfin, pressé de questions, conduit sur les lieux mêmes du crime et confronté avec les témoins à charge, il a fini par s'avouer coupable. D'après ses aveux, cette malheureuse lui aurait dû une petite somme d'argent; désespéré de ne pas en être payé, il aurait pris la résolution de se venger et mardi matin, s'étant rendu dans l'appartement de sa victime au moment où elle dormait encore, il l'aurait frappée au col du tranchant d'un rasoir. Cette malheureuse aurait eu la force de se lever pour se défendre, mais son meurtrier lui plongeant alors un coutelas dans la gorge, l'aurait étendue morte à ses pieds.

»Tels sont en partie les aveux que le coupable a faits à l'autorité. Cet assassin, à peine âgé d'une vingtaine d'années, va être envoyé par M. le consul d'Angleterre à Malte où il devra recevoir le châtiment que mérite un pareil crime.»

Dans notre numéro du 6 juillet, nous avons rendu compte de la séance de la Chambre des Communes, du 30 juin, où M. Gally Knight a demandé le dépôt sur le bureau de la Chambre de Copies de certains oukases rendus par le gouvernement russe, en 1841, au sujet de l'administration de la Pologne. Une correspondance particulière, en date des frontières de la Russie, le 20 juillet, et adressée au *Journal de Francfort*, s'exprime à l'égard de cette séance, comme suit:

»Les débats du 30 juin dernier dans le Parlement anglais ont renouvelé un spectacle des plus curieux; on y a vu encore de graves hommes d'état discutant, argumentant, protestant, non seulement sans aucun but, mais sur une base absolument chimérique. Nous voulons parler des amplifications auxquelles la motion de M. Knight a donné lieu à l'égard de la politique de la Russie vis-à-vis de la Pologne. Le vif intérêt exprimé par de si grands orateurs pour une nation étrangère est touchant et généreux sans doute, si vous voulez, et il a probablement pour principe une charité toute chrétienne; mais il n'en est pas moins admirable que cette charité, qui trouve une pierre d'achoppement en Pologne, reste impassible pour la flagrante misère en Angleterre et met hors de cause la famine de son peuple, qu'elle est sourde pour les cris des rebelles en Irlande, qu'elle se ruine pour imposer à l'Afghanistan un souverain détesté, et se démène pour protéger un commerce qui empoisonne 100 millions de Chinois.

Pourquoi donc le ministère de St-Pétersbourg ne réclame-t-il pas contre une politique qui, à juger l'arbre d'après ses fruits n'est ni sage ni satisfaisante? Et puisque c'est ainsi qu'il a plu à sir Robert Peel de caractériser la politique de la Russie envers la Pologne, pourquoi ne s'amuserait-on pas à St-Pétersbourg à débiter des phrases analogues sur l'administration anglaise? Il paraît qu'on pense en Russie que chacun a assez d'occupations chez soi pour ne pas se mêler des affaires d'autrui. Sir Robert Peel reconnaît ce principe. Mais rien n'autorise une exception de cette règle à l'égard de la Pologne. Ce pays est soumis au sceptre russe tout aussi souverainement et exclusivement que l'Irlande et l'Ecosse le sont à la domination anglaise. Ceux qui s'arrogent un droit exceptionnel d'intervention dans les affaires intérieures d'un autre empire, ont au moins à le prouver avec la dernière évidence; mais cette évidence, où se trouve-t-elle pour justifier l'intervention présomptueuse de l'Angleterre ou de la France dans les affaires de la Pologne? On cite les traités; on s'affuble de l'acte du Congrès de Vienne, mais cet acte n'accorde à personne le droit d'intervention, et la constitution de ce pays, postérieure au Congrès, a été si peu garantie par une puissance étrangère quelconque qu'au contraire il a été, comme de raison, abandonné aux gouvernemens respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse de régler les institutions nationales en faveur des Polonais, *d'après le mode d'existence politique que chacun de ces gouvernemens jugerait utile et convenable de leur accorder* (Art. 1er de l'acte du Congrès de Vienne.)

»En présence d'un article aussi positif et explicite, il est à peine concevable comment des hommes graves en France et en Angleterre peuvent s'aventurer à citer les traités pour justifier leurs déclamations contre la Russie. Cette absence absolue d'un droit exceptionnel de la France ou de l'Angleterre de se mêler des affaires de Pologne, en tant qu'on prétend le baser sur l'acte du Congrès de Vienne, a été démontré plus d'une fois dans des dissertations plus approfondies; nous n'en appelons qu'au simple bon-sens qui devrait empêcher ces puissances d'élever, sur la faible base d'une interprétation arbitraire, des prétentions qu'elles n'admettraient jamais chez elles de la part de la Russie. Mais dût la constitution octroyée aux Polonais par l'empereur Alexandre avoir été, par une stipulation mystérieuse que nous ne connaissons pas, placée explicitement sous la garantie de l'Angleterre et de la France, comment peut-elle continuer à lier la Russie, après avoir été renversée par la Pologne? La déchéance de la dynastie de son souverain, prononcée par la Diète polonaise dans le cours de la révolution de 1830, n'a-t-elle pas déchiré la Charte octroyée par cette même dynastie? Après cette malheureuse révolution, la Russie a dû nécessairement prendre leçon de l'expérience et régler les nouvelles institutions à créer pour les Polonais *d'après le mode d'existence politique qu'elle juge* (dorénavant) *utile et convenable de leur accorder.* (Art. 1er de l'acte du Congrès de Vienne.)

«C'est ce que la Russie a fait. Les historiens et les auteurs les plus exaltés de la dernière révolution de Pologne se sont franchement exprimés sur les motifs de leur entreprise. Ils ont convenu que ce ne sont pas tels ou tels griefs contre l'administration russe qui les ont appelés aux armes: que ces griefs n'ont qu'un moyen et plus ou moins un prétexte, mais que ce besoin de l'indépendance nationale qui a enfanté la révolution. Ce besoin, selon leur assertion, existait également dans les provinces polonaises de la Prusse et de l'Autriche. Pourquoi la révolution n'y a-t-elle pas éclaté? c'est uniquement parce que, *mode d'existence politique*, que ces gouvernemens avaient jugé utile et convenable de leur accorder, n'avait pas développé au même point leur nationalité et leurs moyens d'action. Ces provinces n'avaient pas une administration à part, elles n'avaient pas une armée nationale, voilà pourquoi elles n'ont pu faire cause commune en masse avec la révolution du royaume de Pologne. Cette cause et ce moyen de rébellion, il eût été absurde de les faire renaître après les avoir détruits. Mais la Russie ne veut, pas plus que l'Autriche et la Prusse, anéantir la nationalité polonaise. Ce qu'elle a fait pour mettre en harmonie les institutions en Pologne et en Russie, est analogue à la politique observée par la Prusse pour le duché de Posen, par l'Autriche pour la Galicie; dans ses provinces aussi on est loin de concentrer toutes les branches de l'administration dans une capitale polonaise; l'on n'y a jamais formé une armée nationale. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de juger à l'étranger la portée et l'utilité des mesures prises sous ce rapport, et le point de vue des avocats de la Pologne en Angleterre et en France diffère souvent de celui des Polonais sur les lieux. C'est ainsi que, par exemple, le royaume de Pologne, séparé encore de la Russie par une ligne douanière, loin de repousser une fusion de ces intérêts commerciaux avec l'empire, appelle de tous ses vœux le moment où les barrières tomberont et où la frontière sera nivelée. Il serait du reste trop long de relever toutes les erreurs dans lesquelles est tombé l'honorable M. Knight dans son zèle pour sa motion. Nous ne citerons qu'un exemple: En parlant à sa manière de la rentrée des Grecs-unis dans le giron de leur Eglise-mère, il en place la scène en Pologne; or, cette restauration s'est principalement opérée dans l'empire de Russie et pour une population en grande partie russe, laquelle ne s'est trouvée que passagèrement sous la domination polonaise et par là sous l'influence du St-Siége.

»C'est ainsi que dans tout le cours des débats du 30 juin, on est frappé autant de l'insuffisance des argumens que de la fausseté des données historiques sur lesquels des étrangers fondent leur opinion sur la politique de la Russie et leurs protestations en faveur de la Pologne. En fait de titres et d'excuses pour tant d'incongruités, il n'y a en dernière analyse que le bel adage: *Nil humani à me alienum puto.* Mais il est permis de répliquer aux législateurs des bords de la Tamise: Laissez l'histoire, qui sera plus impartiale que vous, prononcer un verdict sur la politique de la Russie, ou attendez au moins, pour faire la leçon, que vous puissiez offrir la politique de votre patrie comme un modèle d'imitation.»

On mande de Hambourg, le 27 juillet:

«Je puis vous informer d'assez bonne source que notre emprunt est conclu. Il paraît que quatre maisons s'en sont chargées: MM. Rothschild, Heine, Jenisch, et la *Seehandlung* prussienne. Les conditions en sont très modérées: 3½ % d'intérêt, et 92½ % du capital. La commission pour ceux qui s'en sont chargés est fixée à ¼ % à déduire des 92½, de sorte qu'en réalité ils ne verseront que 91 ¾ % marcs de capital. Il n'a pas encore été annoncé officiellement, parce que la ratification de Berlin n'est pas encore arrivée. Il paraît que MM. Heine et Jenisch ont pris huit millions, et M. Rothschild et la *Seehandlung* chacun 12 millions de marcs.»

On écrit au *Journal de Francfort*, en date de Gotha, le 25 juillet, ce qui suit:

«Nous sommes en état de vous communiquer les renseignemens suivans au sujet de la dénomination d'*Altesse Royale* que le *Moniteur* avait donnée au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, et contre laquelle avaient protesté quelques journaux allemands.

»Au mois de juillet 1841, S. M. le roi des Belges fit demander à lord Palmerston si le gouvernement anglais serait disposé à accorder le titre d'Altesse Royale au duc régnant de Saxe-Cobourg, en cas que ce titre lui fût concédé par la Belgique et la France. Le gouvernement anglais consentit à cette demande, et dès lors la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, et plus tard, le Portugal et le Danemarck, ont donné ce titre au duc régnant de Saxe-Cobourg.»

On mande de Bonn, le 22 juillet.

«La *Gazette de Cologne* avait annoncé il y a quelque temps que M. Welcker, professeur de l'université de cette ville, avait été

— Aveugle!... aveugle!... aveugle!!..., — répéta le brigand anéanti. — Mon Dieu... mon Dieu!... c'est donc vrai!

— Tu es libre... tu as de l'argent... va-t-en!

— Mais je ne puis pas m'en aller... moi!!... Comment voulez-vous que je fasse?... je n'y vois plus!... — s'écria-t-il avec désespoir. — Mais c'est un crime affreux que d'abuser ainsi de sa force... pour...

— C'est un crime d'abuser de sa force!... — répéta Rodolphe en l'interrompant d'une voix solennelle. — Et toi, qu'en as-tu fait de ta force?

— Oh! la mort... Oui, j'aurais préféré la mort!... — s'écria le Maître-d'Ecole. — Etre à la merci de tout le monde... avoir peur de tout... Un enfant me battrait maintenant... Que faire?.... Mon Dieu! mon Dieu! que faire?...

— Tu as de l'argent...

— On me le volera! — dit le brigand.

— On te le volera!... Entends-tu ces mots... que tu dis avec crainte... toi qui as volé?... Va-t-en!...

— Pour l'amour de Dieu, — dit le Maître-d'Ecole d'un air suppliant, — que quelqu'un me conduise!... Comment vais-je faire dans les rues?... Ah! tuez-moi? tenez, tuez-moi!... je vous le demande par pitié... tuez-moi!

— Non... un jour tu te repentiras...

— Jamais... jamais je ne me repentirai!... — s'écria le Maître-d'Ecole avec rage. — Oh! je me vengerai... allez... je me vengerai...

Et, grinçant les dents de rage, il se précipita hors du fauteuil, les poings fermés et menaçans.

Au premier pas qu'il fit, il trébucha.

— Non... non... je ne pourrai pas... et être si fort pourtant!... Ah! je suis bien à plaindre... Personne n'a pitié de moi... personne!...

Et il pleura.

Il est impossible de peindre l'effroi, la stupeur du Chourineur pendant cette scène terrible: sa sauvage et rude figure exprimait la compassion. Il s'approcha de Rodolphe, et lui dit à voix basse:

— Monsieur Rodolphe, il n'a peut-être que ce qu'il mérite... c'était un fameux scélérat!... Il a aussi voulu me tuer tantôt; mais maintenant il est aveugle, il pleure.. Tenez, tonnerre! il me fait de la peine.. Il ne sait comment s'en aller... Il peut se faire écraser dans les rues... Voulez-vous que je le conduise quelque part où il pourra être tranquille au moins?...

— Bien... — dit Rodolphe ému de cette générosité, en prenant la main du Chourineur. — Bien... va...

Le Chourineur s'approcha du Maître-d'Ecole et lui mit la main sur l'épaule.

Le brigand tressaillit.

— Qu'est-ce qui me touche? — dit-il d'une voix sourde.

— Moi...

— Qui, toi?

— Le Chourineur.

— Tu viens aussi te venger, n'est-ce pas?

— Tu ne sais pas comment sortir?... prends mon bras... je te vais conduire...

— Toi... toi!

— Oui, tu me fais de la peine... maintenant; viens!

— Tu veux me tendre un piége?

— Tu sais bien que je ne suis pas lâche... je n'abuserais pas de ton malheur... Allons... partons... il fait jour...

— Il fait jour!!! ah! je ne verrai plus jamais quand il fera jour... moi! — s'écria le Maître-d'Ecole.

Rodolphe ne put supporter davantage cette scène... il rentra brusquement, suivi de David, en faisant signe aux deux domestiques de s'éloigner.

Le Chourineur et le Maître-d'Ecole restèrent seuls.

— Est-ce vrai qu'il y a de l'argent dans le portefeuille qu'on m'a donné? — dit le brigand après un long silence.

— Oui... j'y ai mis *mollement* cinq mille francs... Avec cela, tu peux te placer en pension quelque part... dans quelque coin, à la campagne, pour le restant de tes jours... ou bien veux-tu que je te mène chez l'Ogresse?

— Non!... elle me volerait...

— Chez Bras-Rouge?

— Il m'empoisonnerait pour me voler!

— Où veux-tu donc que je te conduise?...

— Je ne sais pas... Tu n'es pas voleur, toi, Chourineur. Tiens, cache bien mon portefeuille dans ma veste, que la Chouette ne le voie pas, elle me dévaliserait...

— La Chouette? on l'a portée à l'hôpital Beaujon... En me débattant contre vous deux cette nuit, je lui ai *déformé* une jambe...

— Mais qu'est-ce que je vais devenir? mon Dieu! qu'est-ce que je vais devenir?... avec ce rideau noir là, là toujours devant moi!... Et sur ce rideau noir, si je voyais paraître les figures pâles et mortes de ceux...

Il tressaillit, et dit d'une voix sourde au Chourineur:

— Cet homme de cette nuit, est-ce qu'il est mort?...

— Non...

Tant mieux!...

Et le brigand resta quelques temps silencieux: puis tout-à-coup il s'écria en bondissant de rage:

— C'est pourtant toi, Chourineur, qui me vaut cela!... Brigand!... sans toi je refroidissais l'homme que j'emportais en terre!... Je suis aveugle... c'est ta faute... oui, c'est ta faute!...

— Ne penses plus à cela..... c'est malsain pour toi..... Voyons, viens-tu, ou non?..... Je suis fatigué... je veux dormir... C'est assez noce comme ça... Demain je retourne à mon train de bois..... Je vas te conduire où tu voudras, j'irai me coucher après...

— Mais je ne sais où aller, moi... Dans mon garni?... je n'ose pas... il faudrait dire...

— Eh bien! écoute... Veux-tu pour un jour ou deux venir dans mon chenil?... Je te trouverai peut-être bien des braves gens qui, ne sachant pas qui tu es... te prendront en pension chez eux comme un infirme... Tiens... il y a justement un homme du port Saint-Nicolas, que je connais, dont la mère habite Saint-Mandé, une digne femme... qui n'est pas heureuse... Peut-être bien... qu'elle pourrait se charger de toi... Viens-tu... oui ou non?

— On peut se fier à toi Chourineur... Je n'ai pas peur d'aller chez toi... avec mon argent... Tu n'as jamais volé, toi... tu n'es pas méchant... tu es généreux...

— Allons, c'est bon... assez d'épitaphe comme ça...

— C'est que je suis reconnaissant de ce que tu veux bien faire pour moi, Chourineur... Tu es sans haine et sans rancune, toi... — dit le brigand avec humilité, — tu vaux bien mieux que moi...

— Tonnerre! je le crois bien; M. Rodolphe m'a dit que j'avais du cœur...

— Mais quel est-il donc cet homme?... Ce n'est pas un homme! s'écria le Maître-d'Ecole avec un redoublement de fureur désespérée, c'est un bourreau!... un monstre...

Le Chourineur haussa les épaules et dit:

— Partons-nous?

— Nous allons chez toi, n'est-ce pas, Chourineur?

— Oui.

— Tu n'as pas de rancune de cette nuit? tu me le jures, n'est-ce pas?

— Oui...

— Et tu es sûr qu'il n'est pas mort... l'homme?

— J'en suis sûr...

— Ça sera toujours celui-là de moins, — dit le brigand d'une voix sourde.

Et s'appuyant sur le bras du Chourineur, il quitta la maison de l'allée des Veuves.

(*La suite à demain.*)

nommé par S. M. le roi des Français chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de l'accueil prévenant que cet illustre savant fait à tous les Français qui parcourent les bords du Rhin ou qui séjournent à Bonn. Un correspondant de ce même journal lui annonce aujourd'hui que cette marque de distinction n'a pas été accordée à M. Welcker pour des motifs si bizarres d'un ordre si inférieur, mais qu'au contraire, S. M. le roi des français a voulu, comme le dit expressément la lettre autographe adressée par M. Guizot à M. Welcker, récompenser les recherches et les travaux scientifiques de cet illustre helléniste, travaux dont la France aussi apprécie toute l'importance, et qui depuis long-temps ont assuré à M. Welcker une des premières places parmi les savans qui se sont occupés de philologie et d'archéologie. »

On écrit de Wurtzbourg, à la date du 25 juillet, qu'on vient d'y publier une décision du tribunal d'appel, qui a acquitté vingt individus de cette ville contre lesquels des poursuites judiciaires avaient été exercées depuis près de dix ans, à raison de délits politiques.

— D'après la *Gazette de Cologne*, des lettres particulières de Péra, et des contrées du Danube inférieur, confirmeraient de tous points les bruits répandus sur de grandes pertes essuyées par les Russes dans la guerre contre les Tcherkesses.

— On mande de Weimar, le 25 juillet :

« Nous apprenons à l'instant que dans le beau village de Wickersted, près d'Apolda, seize habitations et autant de bâtimens accessoires ont été réduits en cendres. On ignore encore la cause de cet incendie. »

Une lettre de Bruxelles, en date du 18 juillet, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, s'exprime comme suit :

« De quelque côté qu'on envisage le traité de commerce qui vient d'être conclu avec la France, il est extrêmement défavorable à la Belgique qui ne peut y avoir consenti que dans la dernière nécessité. Son principal dommage ne consiste pas tant dans la réduction de la recette des douanes, que dans l'acceptation du principe sur lequel il repose et dans la position qu'il fait à la Belgique vis-à-vis du *Zollverein*. Si une fois il est admis, comme cela a lieu aujourd'hui, que la France n'a qu'à élever les droits dont nos produits sont frappés à ses frontières, pour nous contraindre à lui faire d'importantes concessions sur l'entrée de ses produits chez nous, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne traite tôt ou tard nos fers et nos houilles, comme elle vient de traiter nos fils et nos toiles, pour nous arracher de nouvelles concessions jusqu'à ce qu'enfin nous tombions dans une complète dépendance commerciale de cette puissance. Mais les conséquences du traité nous sont bien plus funestes encore vis-à-vis du *Zollverein*. Dans un moment où nous sommes en négociation avec ce *Verein*, dont l'importance commerciale s'accroît chaque jour, la force des circonstances et les imprudentes clameurs de quelques branches d'industrie nous contraignent à conclure avec la France un traité qui ne peut que rendre beaucoup plus difficile un accord avec le *Zollverein*, dont il froisse plusieurs intérêts importans.

» Pour être juste, il faut convenir que, sous ce dernier rapport, la faute n'est pas uniquement de notre côté. Si, en Allemagne, on avait reconnu plus de bonne foi de la Belgique pour le *Zollverein*, si on ne s'était pas abstenu, par toutes sortes de considérations peu fondées, d'un rapprochement avec nous, jamais les choses n'auraient pris la tournure qu'elles menacent aujourd'hui de prendre, et à laquelle l'Allemagne ne peut, en vérité, trouver son avantage. Car les personnes clairvoyantes pensent unanimement que ce traité n'est qu'un commencement, et qu'une accession douanière plus ou moins complète à la France est le véritable but de la politique commerciale française, qui est toujours subordonnée dans ce pays à la politique proprement dite. »

— On écrit de Bruxelles, le 20 juillet, à la *Gazette d'Etat de Prusse* :

« La France retire un avantage incontestable et immédiat de la convention linière avec la Belgique : elle a amplement mis à profit la position de gêne dans laquelle était placée l'industrie linière par son ordonnance. Cependant, le profit qu'en retirera cette industrie plus tard peut être fort étendu. Quand la Belgique n'aura plus à combattre la concurrence anglaise sur les marchés français, son importation s'augmentera considérablement, si d'ailleurs son industrie, qui a besoin du stimulant de la concurrence anglaise, ne reste pas étrangère aux progrès et aux nouvelles découvertes. Les finances de la Belgique ne subiront que difficilement un déficit par suite des concessions qu'elle vient de faire. La réduction des droits sur les vins sera certainement compensée par l'augmentation de la consommation, et l'abaissement du tarif relativement aux soieries françaises mettra un terme à la contrebande si facile pour ces sortes d'articles. Cette convention est sûre de la majorité dans la Chambre. »

Système pénitentiaire.

On apprend par la *Gazette des Etats de Roeskild*, dit une lettre de Copenhague, à la date du 23 juillet, que dans la commission pour améliorer les maisons de correction, la majorité s'est prononcée pour le complet isolement des condamnés, d'après le système de Philadelphie, tandis que la minorité regarde comme suffisant le système Auburn, ou l'isolement partiel. Les avis pour et contre ayant été présentés au roi, S. M. danoise, après avoir entendu la chancellerie, a résolu entr'autres, ce qui suit :

« S. M. regardant l'isolement des prisonniers comme un moyen essentiel de les corriger, trouve utile que pour les criminels qui sont condamnés à une courte détention, il soit établi des maisons de correction d'après le système de Philadelphie, dit du complet isolement, mais modifié de manière qu'il y soit ménagé des chambres particulières, où les criminels dont l'état, soit sous le rapport des facultés intellectuelles, soit sous celui des facultés physiques, présenterait de graves obstacles pour les soumettre à un isolement sévère, pourront travailler en commun. S. M. désire, d'un autre côté, que pour les criminels qui sont condamnés pour une longue suite d'années ou bien à vie, il soit érigé des maisons de discipline, munies de cellules où chaque prisonnier serait renfermé pendant la nuit, et ayant des salles pour le travail en commun, qui correspondent, pour l'ensemble, au plan recommandé par la chancellerie. D'après ce plan, les salles pour le travail en commun ne réuniraient au plus que 20 individus qui, excepté leur présence à l'église et aux écoles, seraient complètement isolés des autres prisonniers ouvriers. Ce plan porte aussi que chaque section de condamnés auxquels, du reste, on apporterait la nourriture dans leur salle de travail, serait conduite plusieurs fois par jour en plein air. »

Bilan du ministère Palmerston établi par le *Morning Herald*.

D'après le *Morning-Herald*, voici l'énumération des pertes que le ministère de lord Palmerston a fait encourir au pays : Circassie, sacrifice des droits du commerce depuis 1831, 1,100,000 liv. st. ; Pologne, sacrifice depuis 1831 des droits de commerce garantis par le traité de Vienne, 5,500,000 liv. st. ; Grèce, sacrifice des droits des porteurs anglais des coupons des deux premiers emprunts, 3 millions st., paiement de subsides en violation d'un acte du Parlement, 600,000 liv., comptes frauduleux présentés au Parlement, 370,000 liv., sacrifice des droits antérieurs d'exportation et d'importation à 3% du droit. Total de tous ces sacrifices, en Grèce, 5 millions sterl. ; emprunt russo-hollandais, paiement malgré la déclaration des officiers de la couronne, que l'obligation vis-à-vis de la Russie n'était pas fondée, la Russie ayant violé ses traités avec l'Angleterre, 3,500,000 liv. ; Côte d'Afrique : sacrifice du droit d'exportation et d'importation à 5% depuis 1834, imposition du tarif français contrairement à nos traités antérieurs avec la régence d'Alger (le chiffre n'est pas spécifié). Commerce de la gomme : soumission depuis 1835. Ligue prussienne, soumission à l'établissement et au transport du tarif prussien aux petits états d'Allemagne (le chiffre n'est par précisé). Perse, abandon de la conclusion d'un traité de commerce en 1836, traité qui affectait le commerce de l'Asie centrale, 1,600,000 liv. st.

« Un traité a été récemment conclu, mais déjà la Perse était entièrement à la Russie. Turquie, sacrifice du traité de commerce, à partir de 1836, et imposition de restriction spéciale sur le commerce anglais, depuis la signature du traité modifié de 1838, 2,400,000 l. st. ; Autriche, sacrifice d'un traité avec ce pays, il devait être suivi d'un traité de la navigation du Danube pour les provinces de Valachie, Moldavie et Servie ; ce projet de traité a été funeste par la signature d'un traité turc falsifié ; les effets de ce sacrifice sur ce traité, sont énormes, incalculables, 6 millions st. ; Naples, sacrifice du traité depuis 1839, 150.000 liv. st. 384 navires anglais ont été mis hors de service par suite des différends avec Naples. La Russie a gagné plus d'un million st. à la querelle entre Naples et l'Angleterre ; France, absence de traité de commerce de 1840, 3 millions st. ; Asie centrale, perte du commerce depuis le commencement des opérations de guerre, 800,000 liv. st. Le commerce de la Russie dan l'Asie centrale a doublé et 7 millions d'espèces ont été portés dans ce pays pour y faciliter le commerce de la Russie ; Chine, perte du commerce depuis 1833, 6 millions st. ; Péninsule : diminution ou empêchement du commerce de 1835 pour les opérations de guerre, ou par la négligence et l'abandon d'avantages commerciaux, 3,500,000 liv. sterl. ; Mexique et Buénos-Ayres, soumission à un blocus illégal, perte infligée au commerce anglais en augmentation des produits exportés de ce pays, 3 millions ; sacrifice annuel d'exportation, 7 millions st. ; perte cumulée, 4,390,000 liv. st. ; marine devenue inutile, tonneaux, 500,000 ; marins, 50,000. La perte de travail dans la diminution des exportations annuelles équivaut à 250,000 quarts de grains brûlés ou jetés à la mer.

» On peut évaluer que tous ces sacrifices réunis ont privé de travail et de nourriture deux millions d'ouvriers, et que ce n'est pas là une des moindres causes de la détresse des classes ouvrières. Pendant que les choses se passaient ainsi, un système restrictif prenait racine et se développait chez d'autres peuples. Sans doute des régimens étrangers ne débarquent pas sur nos côtes, sans doute nos villes ne sont pas menacées ; mais il est des dangers non moins graves, non moins réels que ceux créés par les baïonnettes ou les mortiers. L'Angleterre a souffert, beaucoup souffert des malversations et de la mauvaise direction de ses affaires. Ce serait à la Chambre des Communes à changer de rôle, et au lieu de voir 568 hommes discuter tous les jours tranquillement sur la détresse publique, raisonner, argumenter, faire des appels à la justice, à l'humanité, au ciel et à la terre, il serait à désirer que ces législateurs s'occupassent de remédier au mal. L'Angleterre est une véritable énigme. Le Parlement anglais peut lire son histoire dans les larmes du peuple. Peut-être le lira-t-il bientôt dans l'exécration de la nation ! »

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Constantinople, le 23 juillet. D'après des bruits répandus depuis plusieurs jours, on pourrait craindre une rupture entre la Perse et la Porte. Une irruption faite vers le fin de mai par une troupe de Courdes et de Perses armés, dans le Pachalik de Bagdad, non loin de Suleimanich, a donné lieu à ces bruits, bien que les assaillans aient été repoussés avec perte. Le dernier bateau à vapeur arrivé de Trébisonde apporte la nouvelle que le Shah de Perse a envoyé quelques troupes vers les frontières turques. Le gouverneur d'Erzerum, de son côté, doit avoir donné des ordres pour la réunion de quelques milliers d'hommes, tant de troupes régulières qu'irrégulières, qu'il aurait l'intention d'envoyer à Bajésid, sur l'extrême frontière. On apprend que le consul du Shah aurait fait savoir aux sujets persans se trouvant à Erzerum, qu'ils eussent à mettre leurs affaires en ordre, afin de pouvoir quitter dans deux mois le territoire turc. Le chargé-d'affaires perse résidant ici n'a jusqu'à présent pris aucune mesure de ce genre ; il n'a fait du reste aucune ouverture à ce sujet au ministère ottoman, et l'on a toujours l'espérance que les différends existans se termineront à l'amiable.

Rifaat-Pacha, ci-devant ministre des affaires étrangères, et Hassib-Pacha, ci-devant président du conseil de l'Empire, ont été nommés par lettres autographes du Sultan, commissaires aux enquêtes, le premier pour la Romanie, le dernier pour l'Anatolie. Ils comptent entreprendre dans quelques semaines leur voyage qui a pour but de constater l'état administratif et financier du pays.

Le feu a éclaté le 10 de ce mois dans le village Jenikoej ; il a réduit en cendres environ 40 maisons, malgré le calme qui régnait alors et sans les secours des matelots des vaisseaux de guerre russes et français stationnant à Bujukdère et Therapia, cet incendie aurait causé de plus grands désastres.

Un brick de guerre russe venant de la Mer Noire, a continué hier son voyage pour la Grèce.

L'état sanitaire de la capitale et de ses environs est satisfaisant. (*Obs. Autr.*)

Des Frontières, 8 juillet. La mission dont M. le colonel Duhamel et Sehekib-Effendi avaient été chargés auprès du prince Ghika est terminée. Le commissaire russe avait l'intention de quitter la Valachie le 6 ou le 7 de ce mois pour retourner à St-Pétersbourg. Il est possible aussi que, si sa présence n'est pas de toute nécessité dans la capitale, il se rendra aux bains d'Ems, où se trouve son épouse ; il attend à ce sujet une décision de St-Pétersbourg.

Le jour du départ du commissaire turc n'est pas encore fixé.

On mande de Jassy qu'on s'occupe en Moldavie d'un projet qui aurait pour but la construction d'une centaine de moulins d'après la méthode américaine ; ce projet serait dans une relation intime avec les rapports commerciaux du pays et les chemins de fer que l'on a l'intention de construire. (*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

RUSSIE. — St.-Pétersbourg, 21 juillet. S. A. S. le prince Chrétien de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, vient de quitter cette capitale, par le bateau à vapeur qui fait le service entre St.-Pétersbourg et Lubeck.

Mercredi dernier, 13 juillet, le conseiller-d'état Kousnoff et le conseiller de commerce Ponomareff, députés par la corporation des marchands de St.-Pétersbourg, et le maire de la capitale, conseiller de commerce Alférovsky, ont eu l'honneur de se rendre auprès de la personne de S. M. l'empereur, pour lui offrir de respectueuses félicitations à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mariage de LL. MM. II.

S. M. l'empereur a daigné les recevoir dans son cabinet, en présence de S. M. l'impératrice, et écouter avec bienveillance les expressions des vœux de la fidèle corporation des marchands ; S. M. I. a bien voulu ensuite leur adresser les assurances les plus gracieuses de sa bienveillance, et leur témoigner sa satisfaction de la fondation, en souvenir de cette heureuse journée, d'un asile pour l'entretien et l'éducation de cinquante orphelines de père et de mère indigens, de la classe des marchands et des bourgeois ; établissement qui sera annexé à l'hospice des vieillards et infirmes. S. M. l'impératrice a également daigné en exprimer sa satisfaction aux députés ainsi qu'au maire.

— Par oukase du 20 juin-2 juillet, l'empereur a nommé au poste de chargé-d'affaires de Russie près de la cour de Portugal, le conseiller d'état actuel comte Stroganoff.

— A l'occasion de la fête du 25e anniversaire du mariage de LL. MM. l'empereur et l'impératrice, les journaux russes présentent aujourd'hui un tableau succinct des événemens qui se sont passés durant ces 25 années ; on y enumère les grâces et les bénédictions que la Providence a répandues sur l'auguste famille impériale, ainsi que les nombreux bienfaits qui ont jusqu'ici signalé le règne de S. M. l'empereur, et en reconnaissance desquels tous les fidèles sujets de l'immense empire doivent rendre de sincères actions de grâce au suprême dispensateur de tout. « Depuis long-temps, disent ces journaux, les noms vénérés de Nicolas et d'Alexandra sont unis dans le cœur de tous les Russes ; le peuple implore pour cet auguste couple, qui est le gage de son bonheur, les bénédictions du Très-Haut. La joie du souverain est aussi la joie du peuple ; il célèbre les fêtes de famille de la maison impériale comme des fêtes d'Eglise ; les temples se remplissent de fidèles, qui élèvent leurs voix vers le Ciel pour le bonheur et la prospérité de leur monarque et de son auguste maison, la gaieté et l'allégresse brillent sur tous les visages. La journée d'aujourd'hui, en particulier, est une de ces fêtes comme on en célèbre rarement. Agenouillé au pied des autels, le peuple rend à Dieu de ferventes actions de grâces pour les 25 années qui se sont écoulées depuis le jour où la Providence donna au monarque bienfaiteur de son peuple une épouse qui a embelli son existence, et qui, mère de ses sujets, remplit si dignement la noble tâche de protéger l'orphelin, de soulager les malheureux et de consoler la vieillesse. »

SUÈDE. — Stockholm, 22 juillet. Nous avons appris aujourd'hui, par les feuilles anglaises, la mort de S. A. R. le duc d'Orléans. Le roi est extrêmement affecté de cette catastrophe, et a témoigné la profonde douleur qu'elle lui cause. S. M. a chargé le ministre des affaires étrangères, M. Ihre, de se rendre auprès du chargé-d'affaires de France, pour lui exprimer la vive part qu'elle prend à ce douloureux événement.

PRUSSE. — Berlin, le 30 juillet. S. M. est arrivée le 26, dans la soirée, à Glogau, où le roi a été reçu avec enthousiasme par la population. Le lendemain matin, S. M. est partie par Polkwitz, Luben, etc., pour Erdmansdorf, où elle est arrivée dans la journée.

— M. le conseiller intime actuel de Liebermann, envoyé de Prusse près de la cour de Russie, vient d'être décoré par S. M. de l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 1re classe, avec feuillage de chêne.

— On croit qu'à la fin de cette année, il sera promulgué une loi sur la presse d'après laquelle tous ceux qui auront pris leurs degrés dans une université jouiront de la liberté de publier leurs opinions, en se conformant aux lois qui ont pour but de réprimer l'abus de cette liberté. Les délits seront jugés par des tribunaux et non par des jurés. Chacun pourra, d'ailleurs, prendre pour censeur un professeur ou un fonctionnaire public. — Les personnes ayant le premier degré universitaire devront signer leurs articles, les autres pourront garder l'anonyme.

Königsberg, 25 juillet. On sait que, lors de son dernier séjour ici, le roi s'est fait présenter séparément les députés des Etats-Provinciaux par le ministre d'état de Schœn. Voici les paroles que leur a adressées S. M. :

« Messieurs, je suis réjoui de vous voir réunis en si grand nombre ; c'est un besoin pour moi de vous exprimer à tous mes sincères remercîmens pour la part active que vous avez prise aux travaux de la dernière session, dans laquelle ont éclaté de si beaux sentimens de fidélité et d'attachement. Cette assemblée des Etats est la première qui ait eu lieu depuis mon avènement au trône, les dispositions qui y sont manifestées à mon égard, sont un fait d'une haute portée, et, sous ce rap-

port, elles méritent toute ma reconnaissance, car, dans tout autre cas, ce serait vous offenser que de vous exprimer des remerciemens pour votre fidélité et votre attachement, sentimens qui, chez nous, se transmettent de génération en génération. »

SAXE. — Dresde, le 26 juillet. S. M. la reine de Prusse nous a quittés ce matin, pour se rendre en Silésie.

— La cour a pris le deuil pour quinze jours, à l'occasion du décès de S. A. R. le duc d'Orléans.

ITALIE. — Rome, 19 juillet. A moins d'empêchemens imprévus, il sera tenu le 22 de ce mois, un Consistoire où seront préconisés plusieurs évêques italiens, ainsi que Mgr. Arnoldi, évêque de Trèves. Rien de positif ne transpire encore sur Breslau dont le siége épiscopal est toujours vacant. On pense néanmoins qu'on nommera bientôt un prélat pour remplacer le prince-évêque défunt.

M. Castagnoli, ancien rédacteur du journal *Solerte*, à Bologne, vient d'être condamné à 20 ans de galères, pour crime de haute trahison. Il sut se procurer la confiance du gouvernement; aujourd'hui, il appartient à une nouvelle secte politique, dont il serait même le chef, et qui porte le nom de *Ferdinandea*.

Des troubles nocturnes ont eu lieu à Ferrare, mais la politique y a été entièrement étrangère.

Palerme, 7 juillet. LL. MM. le roi, la reine et la famille royale ayant manifesté l'intention d'assister aux solennités de la prochaine fête de Sainte-Rosalie, la municipalité fait faire des préparatifs qui annoncent qu'on déploiera à cette occasion un luxe et une magnificence extraordinaires.

La grotte dans le mont Pellegrino, près de Palerme, où Sainte-Rosalie vécut et mourut, contient un autel au-dessous duquel est la statue de cette sainte; elle est représentée couchée et méditant, la tête appuyée sur la main gauche et tenant dans la main droite un crucifix. Cette statue, qui est coloriée, sera revêtue des magnifiques vêtemens et des riches parures qui lui ont été donnés par le roi Charles III, savoir: une robe en velours parsemée de perles fines, qui, à cette époque, ont coûté plus de 30,000 piastres fortes (150,000 fr.), un diadème en diamans, un collier en camées antiques du plus grand prix, des bracelets en topazes d'Orient, des bagues en diamans sur tous les doigts, enfin des sandales avec des boucles en or garnies d'améthystes.

La statue en marbre blanc de la Sainte-Vierge, qui orne un autre autel dans la même grotte, sera aussi revêtue d'un riche costume que l'on confectionne en ce moment.

La grotte de Sainte-Rosalie est, comme on sait, le *Gretna-Green* de la Sicile, car le prêtre qui dessert l'autel de cette sainte est autorisé à bénir le mariage de toutes les personnes qui se présentent, pourvu que préalablement elles affirment par serment qu'elles ne sont pas engagées dans les liens matrimoniaux. Ordinairement, les personnes qui y font bénir leur union sont celles qui se marient secrètement ou malgré leurs parens et leurs familles; mais, à la prochaine fête de sainte Rosalie, il y sera célébré plus de deux cents mariages entre personnes qui ont fait publier régulièrement leurs bans, et parmi lesquelles il s'en trouve qui appartiennent aux familles les plus illustres et les plus distinguées de tout le royaume.

Florence, 18 juillet. La jeune épouse du prince don Tommaso Corsini vient de mourir à St-Pétersbourg.

Les travaux du chemin de fer de Pise à Livourne se poursuivent avec lenteur; il paraît que cette voie ne sera pas de sitôt ouverte à la circulation. Une réunion générale des actionnaires qui a eu lieu, il y a quelques jours, a duré depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

SUISSE. — Berne, le 26 juillet. Aujourd'hui la Diète a voté sur l'affaire des couvens d'Argovie. Voici le résultat du vote: pour la proposition de Genève, de nommer une commission: Soleure, Schaffhouse et Genève (3 états); proposition des Grisons d'établir un nouveau couvent de capucins (1 état): exclure l'affaire du programme de la Diète du 19 juillet 1841: Zurich, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Zurgovie, Grison, Appenzell, Rode extérieur, Glaris, Berne (11 ½ états); exclusion pure et simple, d'après la proposition de Bâle-Campagne: Soleure, Argovie, Tessin, Bâle-Campagne (4 ½ états); pour le rétablissement de tous les couvens: Uri, Unterwalden, Zug, Saint-Gall, Valais, Neufchâtel, Appenzell, Rhode intérieur, Fribourg, Schwytz et Lucerne (9 ½ états). L'établissement d'Hermetschwel: Soleure et Glaris, Bâle-Ville s'abstient de voter.

ESPAGNE. — Madrid, 24 juillet. (Voie extraordinaire.) La cour s'est empressée de prendre le deuil à l'occasion de la mort de S. A. R. le duc d'Orléans. Le comte Almodovar s'est rendu auprès du duc de Glucksberg pour avoir des détails sur ce triste événement, et la chancellerie a expédié sur-le-champ des lettres de condoléance au roi des Français. Dans cette circonstance, le gouvernement a montré le plus vif désir de faire tout ce qui pourrait amener le rétablissement de relations tout-à-fait amicales entre les deux gouvernemens.

La bonne intelligence paraît être loin de régner entre l'Infant don François de Paule et le régent. L'Infant n'a pas encore pu obtenir la permission, demandée par écrit, de présenter son fils aîné à la reine, et l'on croit que la famille de l'Infant quittera Madrid sans que le prince ait été présenté à sa royale cousine.

Pendant l'absence des Cortès, le gouvernement s'occupe de faire marcher les affaires courantes et de rédiger quelques projets de loi qui seront discutés dès que la session sera rouverte. Un décret inséré dans la Gazette spécifie celles des fortifications construites pendant la guerre civile qui doivent être conservées ou démolies. Dans la première catégorie sont compris le château de Molina d'Aragon, le fort de Guadalaxarra et toutes les fortifications des principales villes des 12 districts militaires. Quant à celles de ces fortifications passagères que nous ne spécifions pas, il est bien entendu qu'on ne les maintiendra que si elles n'interceptent pas la libre communication.

Il n'y a dans la société comme dans la presse, qu'un cri contre un édit barbare de Zurbano, commandant-en-chef du corps d'occupation dans la Catalogne. Le Pacha de cette province, ainsi [illegible] quelques derniers, cet édit condamne à la [illegible] capitale tout prisonnier de bien qui aura payé sa rançon; tout individu qui aura négocié ce rachat et toute personne qui aura fourni les fonds. Malheureux qui tombera entre les mains des [illegible] être fusillé par eux ou par les soldats de la reine par ordre du farouche Zurbano. On s'est récrié avec raison contre cet acte de férocité ou de démence commis dans le 19e siècle sous un ministère progressiste et fils du *prônonciamento* de septembre. La plainte générale a été entendue. On croit savoir que l'ordre a été expédié par le général Rodil à Zurbano de révoquer son édit plus digne du temps de Torquemada que de la civilisation actuelle.

— Le tuteur, M. Arguelles, a fait choix de M. Lujan, député aux Cortès, au lieu de l'ancien président du conseil, M. Gonzales, pour donner à la reine et à ses sœurs des leçons d'histoire et leur enseigner les sciences exactes. Les cours ne tarderont pas à commencer.

— La *Gazette* publie aujourd'hui une bulle de Sa Sainteté, en date du 14 avril dernier, prorogeant pour l'année 1844 la faveur de faire grâce.

— Aujourd'hui, les batteries de la place ont tiré les salves d'habitude, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de la reine-mère. Il devait y avoir sérénade, elle n'a pas eu lieu, la cour étant en deuil. (*Corresponsal.*)

ANGLETERRE. — Londres, le 30 juillet (*au soir*). Dans la Chambre des Lords, séance de ce jour, il a été annoncé que S. M. a donné son assentiment à divers bills, entr'autres au bill qui continue la loi des pauvres, et celui qui amende les droits des douanes autrement dit bill relatif au tarif.

— La Chambre des Communes, formée en comité de subsides, a voté hier la somme de 217,951 liv. st. pour les dépenses des forces de terre en Chine.

Le chancelier de l'Echiquier a annoncé que les 6 millions de dollars payés par les Chinois à Canton, à titre de rançon, seraient appliqués aux dépenses de la guerre en Chine.

FRANCE. — Paris, 31 juillet. Mme la grand-duchesse de Mecklenbourg-Schwerin, mère de Mme la princesse Hélène d'Orléans, est arrivée en visite à Neuilly. On assure que la grand'-duchesse accompagnera la princesse Hélène au château d'Eu.

— On annonce qu'à l'avenir les fêtes de Juillet seront remises au mois de septembre, afin d'éviter que des réjouissances publiques aient lieu dans le mois qui a vu périr l'héritier du trône d'une manière si fatale.

— La réunion Dufaure et Passy s'est assemblée hier. Vingt-cinq ou trente députés y assistaient. S'il est probable que ces députés doivent marcher d'accord avec le ministère sur la question de la présidence, il paraît certain que cet accord ne se rencontrera plus, quand se présenteront les débats politiques, et qu'ils ont refusé leur appui à M. Guizot.

(*Constitutionnel.*)

— Le service funèbre célébré à Dieppe en l'honneur du duc d'Orléans empruntait un intérêt encore plus touchant de la présence et de l'affliction de Mme la princesse de Leuchtenberg, veuve du prince Eugène.

— Parmi les personnes qui suivaient le convoi de S. A. R., on remarquait M. Lecordier, celui dont la maison a servi d'asile au duc d'Orléans, et l'ouvrier qui le premier a ramassé le prince mourant sur la route.

— Sur la ligne du cortége, dit le *Commerce*, on a remarqué un certain nombre de maisons tendues de deuil, une entr'autres, dans le nouveau quartier Beaujon, était magnifiquement décorée; d'autres maisons étaient également tendues sur le quai de la Mégisserie.

Les Tuileries n'ont pas été ouvertes. Toutes les fenêtres du château, ainsi que celles du Louvre, étaient fermées. Un grand nombre de boutiques ont été fermées; mais la Bourse est restée ouverte; cependant elle a été à-peu-près déserte jusqu'à 2 heures et demie.

La tranquillité la plus parfaite a régné sur tous les points. Malheureusement, il était difficile qu'une population immense se mît en mouvement sans qu'il arrivât quelques accidens. Il y en a eu plusieurs.

— Une correspondance particulière d'Alger, datée du 20 juillet, nous annonce que la vente des bestiaux, produit de la razzia-monstre effectuée par le général Changarnier, a eu lieu le 14, sur les bords de la Chiffa, où le troupeau était arrivé la veille. Le nombre des moutons vendus est de 17,537; ils ont produit une somme de 88,810 fr. 10 c. Des personnes dignes de foi nous affirment qu'au moment de la prise, le nombre des moutons s'élevait à plus de 25,000, et s'il n'en a été vendu que 17,537, il faut attribuer cette diminution, d'abord au nombre de ces animaux morts de soif en route, pendant le trajet de 12 jours que la colonne a employés pour venir du bivouac d'Ain-Tesunsil à Blidah, aux vols que des Arabes cachés dans des broussailles, pendant que le troupeau passait dans des défilés étroits, ont pu commettre. Enfin, il faut ajouter à cela que les généraux Bugeaud et Changarnier ont distribué un certain nombre de ces moutons à des tribus amies, et que la colonne, conduisant 3,000 prisonniers, a dû aussi en consommer un assez grand nombre.

On écrit de Médéah, le 17, que la colonne du général de Bar, partie d'Alger le 5, de Blidah, le 7, et de Médéah le 11, vient de rentrer dans cette dernière place après une excursion au sud et à l'est, dans les provinces de Tittery. Cette colonne a parcouru des pays qui n'avaient pas encore été visités par nos troupes, et a obtenu la soumission d'un bon nombre de tribus. Elle n'a pas échangé un seul coup de fusil; il paraît que la pacification est complète au centre de nos possessions comme à l'ouest. La colonne a été constamment favorisée par la température, en sorte qu'elle n'a ramené que 36 malades, après sept jours de courses, chose extraordinaire dans cette saison.

M. le général De Bar a dû partir de Médéah, avec les troupes sous ses ordres, qui rentrent dans notre province.

Les 3,000 prisonniers arabes arrivés récemment avec la colonne changarnier, vont former une nouvelle tribu. Le gouverneur a déjà nommé un agha pour ces indigènes. M. le général Changarnier est entré en ville avant-hier, escorté par une centaine de Scheiks arabes de la province de Tittery.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 1er août. LL. MM. le roi et la reine, quitteront Neuilly pour revenir à Laeken, vendredi prochain.

— Il résulte du rapport fait par M. Zoude, dans la séance de la Chambre des Représentans, du 28 juillet, au nom de la section centrale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la convention de commerce conclue entre la Belgique et la France, le 16 juillet 1842, que cette convention a été admise dans toutes les sections.

EXAMEN DU PROJET DE RATIFICATION.

L'Art. 1er a été adopté par toutes les sections.

L'Art. 2 a soulevé quelques scrupules constitutionnels.

A la première section, il a été adopté par quatre voix, rejeté par trois, et trois membres se sont abstenus.

La deuxième section l'a admis à la majorité de 6 voix contre 1.

La troisième section a fait remarquer que l'Art. 68 de la Constitution s'oppose à ce que les Chambres accordent au gouvernement le pouvoir de faire des traités sans leur assentiment.

La législature ordinaire ne peut, dit-elle, annuler cette prescription du pacte fondamental, et quand même l'Art. 68 ne serait pas aussi formel, il y aurait encore des inconvéniens à laisser au gouvernement le pouvoir de conclure des traités avec d'autres nations sans que les Chambres eussent à examiner si ces traités sont réellement avantageux à la Belgique. Le gouvernement lui-même sera dans une meilleure position pour traiter, alors qu'il s'expose à faire rejeter la convention par les Chambres, si elle ne contient des stipulations réellement profitables à l'industrie belge.

Il est cependant des membres dans cette section qui croient que les Chambres pourraient conférer au gouvernement non pas le pouvoir illimité de faire tous traités quelconques de commerce et de les mettre immédiatement à exécution, mais de conclure, comme il se borne à le demander, un traité spécial dans les limites qu'il détermine, et formant le *summum* des sacrifices auxquels la Belgique devrait consentir. Une pareille délégation équivaudrait à une ratification.

Cette manière de voir a réuni les opinions, dans ce sens, que des avantages commerciaux peuvent être accordés et obtenus sans traité, par de simples changemens au tarif; ces changemens ne formant pas de contrat synallagmatique et ne présentant pas dès lors d'inconvénient à les rendre obligatoires avant l'approbation des Chambres.

C'est dans ce sens qu'on pourrait rédiger l'art. 2 du projet de manière que le gouvernement serait autorisé, par simple arrêté, à opérer une réduction de droits sur les vins et les sonneries, alors que des avantages équivalens seraient accordés à nos produits dans d'autres pays, pourvu cependant que cette réduction de droits fût convertie en loi à la rentrée ultérieure des Chambres.

La quatrième section a admis l'Art. 1er et a rejeté le second. Les cinquième et sixième ont été adoptés.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 4 Août (Représentation N° 36.)

Les comédiens ordinaires du roi ont l'honneur de donner: **La Grande Dame**, drame en deux actes, mêlé de couplets, par M. Bayard. Précédée de: **La Chanoinesse**, vaudeville en un acte, par Francis Cornu. Le spectacle sera terminé par: le premier acte de **Le Maître de Chapelle**, opéra-comique, musique de Paër.

On commencera à SEPT heures.

Samedi 6 Août.

La première représentation de: **le Guitarrero**, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Halevy.

Incessamment la 1re représentation de: **les Huguenots**, opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1er Août.

		Int.	Cours du 30 Juill.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	5	101 ¼	101 ¼	—
	Dito dito	2½	51 ⅞	51 ⅝	52
	Billets de chance		—	26 ½	—
	Syndicat	4½	—	93 ½	93 ½
	Dito	3½	—	76 ½	—
	Société de Commerce	4½	—	144 ½	—
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	99 ⅜	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	106 ⅛	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	105 ⅜	—
Russie	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	70 ⅜	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 ⅛	—
	Emprunt de 1840	4	—	90	—
	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
Espagne	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouins	5	18 ⅝	18 ⅝	18 ⅝
	Obligations Coll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	4	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse d'Anvers du 1er Août.

Métalliques	5	110 ½	A.
Naples	5		
Ardouins	6	18 ¼	A.
Dette différée, ancien	5		
Passive	5		
Lots de Hesse		25 ⅝	A.

Cours après la Bourse (2½ heures)

Ardouin 18 ¼ P.

Idem Primes

Bourse de Vienne du 25 Juillet.

Métalliques	5	106 ⅝
Dito	4	100 ⅜
Dito	3	—
Lots de 1834		—
Actions de la Banque		—

Bourse de Londres du 30 Juillet.

Consolidés	3	91 ½ P.
Holl. Dette active	2½	51 ¼ ⅛
Dito dito	5	101 ⅛ ¼
Dito emprunt 1837	5	—
Espagne		20 ⅞
Portugal (nouv.)		—
Russes		—

LA HAYE.

Imprimerie de **Léopold Lehenberg**, *Assendelftstraat*.

Dépôt-général: chez MM. SCHOONEVELD FILS, *Beursteeg*, à Amsterdam; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.